

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ségrégation et gestion de la pénurie : Parcoursup toujours !

Une nouvelle session de Parcoursup s'ouvre alors même que les universités décident actuellement de la fermeture de places en licence 1 pour faire face à leurs difficultés budgétaires, comme à Rouen qui annonce la fermeture de 600 places. Les futur·es étudiant·es doivent choisir un parcours sans aucune garantie, ni information sur les moyens alloués par le ministère pour garantir la qualité des formations. Pour le SNESUP-FSU, cette opacité n'est pas un dysfonctionnement : elle est le préalable à une gestion organisée de la pénurie.

La création de la licence professorat des écoles (LPE) illustre cette logique. Présentée comme une réforme structurante, elle se déploie en réalité de manière profondément inégalitaire. Près de 20 % des départements n'en disposent pas. Dans certaines villes, la LPE ouvre dans le privé là où le public n'en propose pas, comme à Vannes où l'Université catholique de l'Ouest est dotée d'une LPE, contrairement à l'INSPE public. Le maillage territorial est donc défaillant, ouvrant la voie à la concurrence privée et entre en contradiction flagrante avec l'article L. 612-3 du Code de l'éducation, qui stipule que le premier cycle est ouvert à tou·tes les titulaires du baccalauréat et que l'État doit garantir une inscription dans des formations existantes « dans un établissement ayant son siège dans le ressort de l'académie où il a obtenu le baccalauréat ou son équivalent ou dans l'académie où est située sa résidence ».

Le double objectif affiché de réduction des discriminations et de démocratisation de l'accès à l'ESR n'a pas été atteint. Cette politique a au contraire eu des effets ségrégatifs. L'INSEE les a documentés en montrant qu'en Île-de-France le passage d'Admission Post-bac (APB), le précédent système d'affectation à Parcoursup, a accentué la concentration des bachelier·es les mieux doté·es scolairement dans les établissements du centre de la capitale (Paris 1, 2 et 5). De plus, Parcoursup n'a pas permis aux enfants des milieux les moins favorisés socialement d'accéder davantage à l'enseignement supérieur. Derrière le mythe de la méritocratie, c'est la reproduction sociale qui est à l'œuvre. Ainsi entre 2009 et 2024, le taux d'enfants d'ouvrier·es à l'université a diminué de 2,4 points.

Le durcissement annoncé par le ministre de l'Éducation nationale, des règles du baccalauréat s'inscrit dans cette logique. En conditionnant l'accès au rattrapage (plus de 8/20) et en limitant les marges d'appréciation des jurys (les points bonus accordés ne pourront plus augmenter la moyenne générale que d'un demi-point), le ministère prétend « redonner de la crédibilité » au diplôme national, tout en réduisant mécaniquement le nombre de bachelier·es susceptibles d'accéder à l'ESR, au moment où les capacités d'accueil diminuent.

Pour le SNESUP-FSU, Parcoursup est l'instrument d'une politique qui organise la rareté et la concurrence et qui renforce les inégalités sociales et territoriales. L'enjeu est donc davantage la gestion des flux dans un contexte de pénurie. Le SNESUP-FSU défend la seule réponse possible : l'allocation des moyens nécessaires pour accueillir l'ensemble des bachelier·es sur leur territoire.

Paris, le 17 décembre 2025